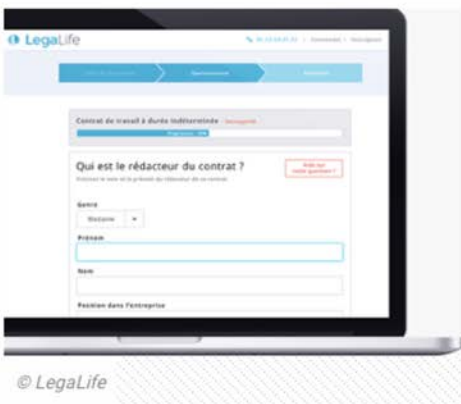




# Legalife et FoxNot signent un partenariat

Actualités > Logement Publié le 15/05/2018 à 10:56



© Legalife

**Legalife** et **FoxNot**, société créée par des notaires pour faciliter la digitalisation des procédures notariales, annoncent un partenariat exclusif en vue d'associer leurs technologies respectives dans une offre commune aux études de notaires. Cette offre doit permettre de « fluidifier et d'accélérer la rédaction des actes de vente dans l'immobilier neuf en créant une passerelle directe entre les promoteurs immobiliers et les outils métiers des

notaires ».

**Thierry Arnaly**, co-fondateur de FoxNot, précise : « Le service développé par FoxNot offre la possibilité aux notaires de répondre aux nouveaux usages numériques afin de gagner en productivité. Jusqu'à présent, nous étions positionnés sur l'immobilier ancien et les successions. Grâce à notre partenariat avec Legalife, nous pouvons désormais offrir à nos clients notaires un service de qualité pour la gestion des ventes immobilières dans le neuf. »

« Les technologies FoxNot et Legalife sont complémentaires, concluent **François Marill** et **Thomas Rivoire**, co-fondateurs de Legalife. Aujourd'hui de nombreux offices ont recours à la solution développée par FoxNot pour accélérer la production de documents dans l'immobilier ancien. Legalife apporte à FoxNot, et par son entremise aux études de notaires, son expertise dans la digitalisation du processus de vente en état futur d'achèvement ».

Mots-clés : FoxNot, François Marill, Legalife, Thomas Rivoire, Thierry Arnaly, Innovation

## Business Immo

### Personnes citées

**Thomas RIVOIRE**  
Co-fondateur  
LEGALIFE

**Thierry ARNALY**  
Président  
FOXNOT

**François MARILL**  
Président  
LEGALIFE

### Sociétés citées

**LEGALIFE**  
PARIS

**FOXNOT**  
TOURS